

Saint Sulpice-et-Cameyrac



Bulletin municipal - Mai 2012 - n°98



1812 2012

Saint Sulpice et Cameyrac
fête le

Bicentenaire

de la réunion des communes

30 juin & 1er juillet
festivités sur les 2 communes

Les moments forts !

Rencontre avec S. Gelin
auteure

Carnaval aux écoles

Bric à Brac

Omelette Pascale

A venir !

Rétro Auto-Moto

Exposition peinture

Journée des associations

Concert de musique au
profit du CCAS

La Sécurité Routière avec le CME

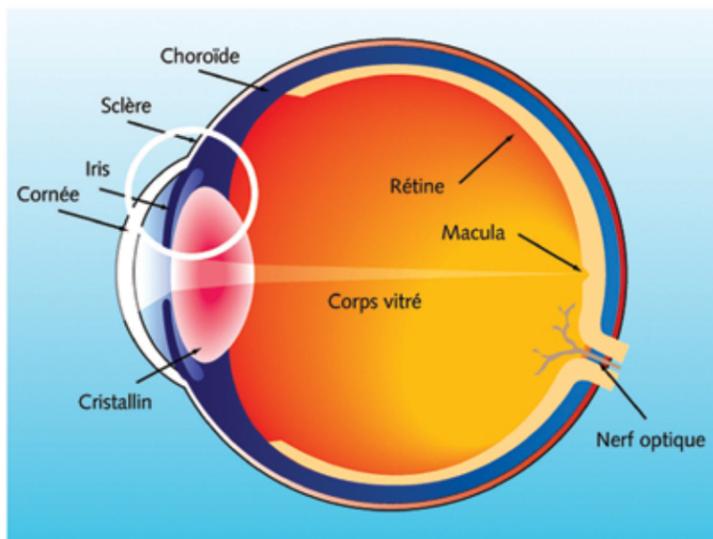


Le glaucome : une maladie insidieuse

Vous ne ressentez aucune douleur, vous n'avez aucun trouble visuel.

Et pourtant vous pouvez être atteint d'un glaucome.

A partir de la quarantaine, le glaucome devrait être systématiquement dépisté. 200 000 Français éviteraient ainsi la canne blanche. Cette maladie grave de la vision qui s'accompagne en général d'une pression oculaire trop élevée, entraîne en effet une destruction lente du nerf optique, pouvant aboutir à la perte totale de la vue. Plus d'un million de personnes seraient concernées en France.



En Partenariat avec Inter Services Assurances, SUPER U et B&C Opticiens,

venez vous faire dépister gratuitement
les 15 et 16 Juin
sur le parking du Super U



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'éditorial du mois de mai a toujours une saveur particulière. C'est l'époque de l'année où les frissons de l'été apparaissent. En 2012, ces frissons seront accentués dès la fin du mois de juin par la célébration du bicentenaire de notre commune.

Il y a 200 ans, Cameyracais et Saint-Sulpiciens ont uni leur destinée et leur histoire. Ils ont confié le soin à Napoléon 1er de signer et officialiser ce rapprochement par la signature d'un décret rédigé le 15 juin 1812.

Les 30 juin et 1er juillet 2012 doivent marquer l'histoire de notre commune par l'ampleur de la manifestation, ampleur voulue par les organisateurs, mais ampleur également par votre participation en nombre afin que votre cœur batte au rythme de l'histoire.

« Il y a 200 ans, Cameyracais et Saint-Sulpiciens ont uni leur destinée et leur histoire. »

C'est un rendez-vous à ne manquer sous aucun prétexte.

Au-delà de ces célébrations, notre commune poursuit son «bonhomme de chemin». Nos travaux vont «bon train». Certains disent encore, je dirais toujours, car c'est le signe concret des investissements que nous réalisons pour améliorer votre confort de vie, votre sécurité et vos services. Je veux parler de l'agrandissement de l'école élémentaire, de la rénovation du parking de la halte TER ou du recalibrage de la rue Pey Bos.

A l'aube des vacances estivales et avant l'échéance de notre bicentenaire, je vous transmets à toutes et à tous, mes salutations les plus cordiales.

Votre maire, Claude Pulcrano

Bernard Burou et son équipe



vous attendent à
St-Sulpice-et-Cameyrac

Ce nouveau rendez-vous des Gourmands est ouvert du Lundi au Dimanche à midi, ainsi que les Vendredi et Samedi soirs.

Repas de Famille ou entre amis Maximum 60 personnes.

27, Place Maucaillou - 05 56 30 24 55

CHATEAU
Saint-Sulpice
2000
BORDEAUX
Appellation Bordeaux Contrôlée
MISE EN BOUTEILLE AU CHÂTEAU
S.C.E.A. Vignobles Pierre et Christophe DUBERGÉ
PROPRIÉTAIRES à SAINT-SULPICE & CAMEYRAC 33450
Tél. 05 56 30 83 06 - Fax. 05 56 30 20 32

ISA
INTER SERVICES ASSURANCES
INTER SERVICES ASSURANCES
Assureur des particuliers et des entreprises
Auto, Multirisques, Santé, Prévoyance, Épargne et retraite
Pourquoi chercher ailleurs ? Vous avez tout sur place !
8, Place Maucaillou - 33450 ST- SULPICE-ET-CAMEYRAC
Tél. 05 56 30 89 80 - interservicesassurances.fr
Sincèrement vôtre - Hervé du TERTRE
Courtage en assurances numéro ORIAS 07 000 250

Transcom
VOYAGES
ZI du Bos Plan
33750 Beychac et Caillau
☎ : 05.56.72.44.20 - 📠 : 05.56.72.88.57
✉ : transcom-voyages@wanadoo.fr
Opérateurs de Voyages et Séjours N° IM033100021

sommaire

La vie de la commune p 4

Nos écoles p 11

CME p 14

Joyeuse Sport p 15

Nos associations p 17

programme Bicentenaire p 20-21

L'environnement p 22

L'agenda p 23

Conseils municipaux p 24

Expression des conseillers municipaux de l'opposition p 38

Une journée rien que pour eux !

Nos aînés étaient à l'honneur le dimanche 15 janvier...

...C'était en effet leur repas annuel, bien ancré dans la tradition, un moment privilégié de partage et d'amitié.

Monsieur le maire les accueillit avec honneur, leur présenta ses meilleurs vœux de santé en leur souhaitant la quiétude et la sécurité. Après avoir eu une pensée pour les absents, pour ceux qui souffrent, il leur garantit la pérennité du lien de solidarité et d'amour qui existe aujourd'hui entre eux et le service social et rappela à cette occasion le travail formidable effectué par tous les membres du CCAS.

Il termina sur une possible mise en œuvre en leur faveur de l'opération Tranquillité Séniors visant à les mettre en garde contre les cambriolages et les escroqueries, action faite en partenariat avec la Gendarmerie de Carbon-Blanc. Des formulaires ont été distribués... ils sont néanmoins disponibles en mairie.

Le moment du repas étant venu, c'est dans une ambiance chaleureuse et festive que chacun a pu déguster l'excellent repas préparé par nos traiteurs, madame et monsieur Chevrier de Maransin et profiter de l'animation, oh ! combien appréciée, de Jean-Michel Zanotti.

Merci à vous et à l'année prochaine !



Nos aînés s'en donnent à coeur joie !



*Nos deux doyens
Mamie Rose et Michel Cucurull*

Séniors, soyez acteurs de votre santé !

Après une réunion d'information en mai 2011, à la Mairie de Saint-Sulpice-et-Cameyrac, dirigée par l'ASEPT, 7 ateliers du Bien Vieillir, organisés en 7 séances de 3 heures à raison d'une séance par semaine, furent mis en place tous les mardis matins à partir de décembre 2011, avec pour objectif d'acquérir un capital santé pour un vieillissement réussi.

Audrey Guichard, travailleur social du CLIC à Cenon animait avec brio ces ateliers à l'aide de documents audiovisuels, conjuguant conseils, exercices ludiques et convivialité.

Un groupe hétérogène et dynamique de 15 personnes de Saint Sulpice mais aussi de Saint Loubès et de Sainte Eulalie, s'était inscrit pour aborder les 7 thèmes proposés : Bien dans son corps et bien dans sa tête, le Sommeil, l'Alimentation, les Os, les 5 sens, les Médicaments, les Dents.



Ravis d'avoir les clés du bien vieillir en poche, tous promirent d'acquérir de nouveaux réflexes pour rester en bonne santé !

Une «PREMIERE» à la bibliothèque municipale : la venue d'une AUTEURE

Le 10 mars, madame Simone Gelin, auteure de romans policiers, est venue présenter ses deux ouvrages : «La Fille du Port de la Lune» et «Le Banc de l'Injustice».

Ce dernier livre a été sélectionné dans le cadre du 6e festival international du film policier de Liège. L'intrigue de ces deux livres se passe dans notre région : les rues et les quais de Bordeaux, le Bassin d'Arcachon, la dune du Pilat, etc. et cela donne, pour nous, Bordelais, un attrait particulier à la lecture.

Madame Gelin a animé cette matinée de façon cordiale autour de nombreux lectrices et lecteurs. Ces débats ont été suivis d'une séance de dédicaces et la matinée s'est terminée autour d'un verre partagé avec le public.



Ces deux ouvrages sont bien entendu à la disposition des lectrices et lecteurs à la bibliothèque.

Ce fut une belle aventure que nous espérons renouveler.



Nous proposons toujours à la bibliothèque des contes avec Sandra certains samedis matins (les enfants sont informés des dates au moyen de flyers distribués dans les classes), des rencontres autour des livres dont les soirées sont très riches en découvertes et très conviviales autour de débats animés.

De façon périodique, nous exposons dans la bibliothèque des tableaux et des photos de peintres et photographes amateurs de la commune.

Vous êtes cordialement invités à venir les découvrir.

Toutes les informations concernant les animations à la bibliothèque peuvent être consultées sur le site internet de la commune ainsi que les comptes-rendus des rencontres et les derniers achats de livres.



bibliothèque bibliothèque

<http://www.saintsulpiceetcameyrac.fr>

Exposition de peinture Une exposition peinture sur le thème «Ombre et Lumière» se tiendra dans les salons de la mairie du 15 au 17 juin 2012. Des peintres amateurs participent à cette exposition ainsi que les enfants des classes de l'école élémentaire et ceux du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) (sous la houlette d'une bénévole peintre madame Gisel Caillard).

25e Bric à Brac

Des exposants en nombre pour le 25e Bric à Brac **Dimanche 25 mars** à la salle des sports et sur le parking, 75 exposants se sont donné rendez-vous pour le bonheur des chineurs qui ont pu profiter de tous les étals pour dénicher l'objet rare.



Le soleil étant au rendez-vous, les visiteurs ont trouvé leur bonheur dans une salle des sports et un parking bondés.

prochain Bric à Brac le 7 octobre

Nouveau visage à l'école élémentaire



Nouveau visage à l'école élémentaire
Un module s'en va, un autre arrive...

Profitant des vacances d'avril, la cour de l'école élémentaire change de visage. Le module servant de classe est transféré sur l'ancien stade pour un nouveau club house de la pétanque.

Ce module sera remplacé par la construction d'un préau qui sera mis en fonction à la rentrée de septembre, en même temps que les quatre nouvelles classes actuellement en cours de réalisation. Pour faire face au transfert de ce module, un nouveau bungalow, qui servira de classe, est mis provisoirement en place à côté de la classe de madame la directrice jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Voici la nouvelle recrue des espaces verts...

Un superbe Kubota de 65 cv moderne, plus puissant, remplace désormais notre ancien Fiat Someca de 1973. En effet, des espaces verts de plus en plus importants ont nécessité l'acquisition d'une machine plus fiable, dotée de systèmes de sécurité rendus aujourd'hui obligatoires. Après de nombreuses années de bons et loyaux services, l'ancien tracteur «prend une retraite bien méritée» chez une autre famille !



Bourse aux Vêtements

Organisées deux fois par an (Printemps/Eté et Automne/Hiver), ces bourses permettent de vendre et d'acheter des vêtements de qualité à petits prix.

Le bénéfice, reversé au Centre Communal d'Action Sociale, est destiné à aider les personnes de la commune en situation de précarité. L'organisation de telles manifestations représente un travail considérable pour nos bénévoles... Loin d'être découragés, conscients des besoins, ils y trouvent un réel enrichissement personnel.

Bravo pour tout ce que vous faites, toujours dans la bonne humeur et encore MERCI à tous.



La prochaine bourse Automne/Hiver aura lieu du 1er au 4 octobre 2012.

Omelette pascale

C'est sous un ciel couvert que s'est déroulée la 19e omelette pascale offerte par la municipalité de Saint- Sulpice-et-Cameyrac, organisée en collaboration avec Saint Sulpice Loisirs.

Environ 300 convives ont pu partager le verre de l'amitié offert par la municipalité en attendant la cuisson de l'omelette qui a eu lieu vers 13 h, composée de 2840 œufs plus l'œuf traditionnellement cassé par monsieur le maire, ainsi que 40 kilos de lardons. Après la dégustation de l'omelette et des plateaux préparés par Saint Sulpice Loisirs, tout le monde a pu profiter de l'après-midi pour s'adonner à quelques pas de danse dans la salle des fêtes, disputer quelques parties de pétanque ou simplement profiter du parc de la mairie.



Vers 17 h30, tout le monde est reparti après avoir passé une bonne et agréable journée. Afin de pouvoir organiser au mieux cette manifestation, il serait souhaitable, pour l'année prochaine, de vous inscrire au préalable en mairie. *Merci à toutes les personnes ayant participé à cette journée et rendez-vous en 2013 pour la 20e édition.*

Feu la maison du garde-barrière...

C'est cent trente ans d'histoire, qui, en quelques minutes se sont écroulés... La maison du garde-barrière, dernier vestige de la gare de Saint-Sulpice-et-Cameyrac, a disparu sous un nuage de poussière ; elle a suivi la démolition de la gare désaffectée, il y a déjà quelques années.

Pour les besoins de réactualiser la Halte Ter, notre commune a décidé d'acquérir le terrain de la SNCF ; il restait donc à supprimer le PN 384. Chose faite, dans quelques mois, une nouvelle Halte rénovée avec un parking accueillant permettra aux usagers de la ligne de se garer dans de bonnes conditions.



ETS-ENDUIT-PEINTURE-REVETEMENT

RICHARD Xavier
DECORATION INTERIEURE

/Fax 05 56 30 21 63
06 03 25 55 11

8, chemin Bertrand 33450 ST SULPICE ET CAMEYRAC

TAILLE DE PIERRE

Restauration du Patrimoine Ancien
Façade - Cheminée - Badigeon de chaux

ALGEO Henri

7, route de Vayres
33450 St Sulpice et Cameyrac
☎ 05.56.72.85.34

E.P.G.C.
Sécurité Gardiennage

Entreprise Privée de Gardiennage Cameyracaise

22, allée de la Borde
33450 Saint-Sulpice-et-Cameyrac

Tél. 06 18 05 53 86
Fax 05 56 72 85 84
email : epgc33@orange.fr

Peinture, Décoration
Tapiserie, Rénovation
Intérieur & Extérieur

Céline DAVID
Peintre-Décoratrice

06.20.82.19.59

8, Bis Rue de Pey-bos
33450 ST SULPICE ET CAMEYRAC

CAVE - THÉS - CAFÉS

Epicerie Fine – Confiserie
Sels – Sucres - Epices
Cave à huile - Cadeaux

Nathalie Ribéreau
33450 St Sulpice & Cameyrac
P. super U 05 56 30 20 67
Ouvert le dimanche matin

Masculin
Féminin
Enfants

Coiffure
Brigitte G.

MARDI
MERCREDI
JEUDI
9H-12H / 14H-19H

VENDREDI
9H-19H

SAMEDI
8H30-17H

11, Place Maucaillou - 33450 Saint-Sulpice et Cameyrac

MASCULIN FÉMININ
05 56 30 88 50

Sanitaire
Chauffage
Protection incendie

Tél.Fax.
05 56 30 25 15
eurl.aroniz@orange.fr

EURL
ERIC ARRONIZ

Dépôt de bouteilles
GAZ REPSOL
Possibilité de livraison

Agrément QUALIGAZ
SAVI Saunier Duval

Installation
Entretien
Dépannage

Réalisation de réseau RIA
Contrôle de disconnecteur BA

FUEL & GAZ

33, route de Garosse / 33450 St Sulpice de Cameyrac

«Aidants, aidés :
une qualité de vie
à partager»

Dans le cadre de la semaine bleue 2012, le Clic Rive Droite organise une conférence à destination des aidants familiaux qui s'intitulera : «aidants, aidés : une qualité de vie à partager»
Cette conférence aura lieu le lundi 15 octobre de 14h à 16h à la Coupole de Saint Loubès.

Un flyer d'information sera diffusé au mois de septembre.

Nouveau service pour les six communes de la communauté de communes : un POINT CAF à la mairie de Sainte Eulalie

Tous les habitants de Beychac et Caillau, Montussan, Saint-Loubès, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Yvrac et Sainte-Eulalie seront accueillis dans les locaux de la mairie de Sainte Eulalie (Plateforme des Services Publics - Bureau 1 sans rendez-vous).

Ils seront informés, orientés dans leurs démarches. Ils auront accès au site internet www.caf.fr pour obtenir des renseignements concernant leurs dossiers, leurs allocations, leurs prestations. Ils obtiendront des informations sur l'ensemble des aides, sur une orientation en fonction de leurs besoins et une assistance pour compléter des documents. Heures d'ouverture : lundi 9h/12h-14h/19h, mardi, jeudi et vendredi 9h/12h.

Vacances scolaires uniquement le lundi de 14h à 19h.

Renseignements Christine Chartier au 05 57 77 56 60 ou 06 79 24 76 04

DÉPISTAGE GRATUIT DU GLAUCOME à Saint-Sulpice-et-Cameyrac

Le Bus du Glaucome sera à Saint-Sulpice-et-Cameyrac sur le parking du Super U les 15 et 16 juin prochains pour permettre au plus grand nombre de réaliser gratuitement et en quelques minutes une consultation évaluant les facteurs de risque du glaucome. Cette maladie, encore trop méconnue, est pourtant la première cause de cécité dans les pays développés.

Dans le cadre de leur engagement en faveur de la Charte Colin-maillard, œuvrant pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap visuel, Inter Services Assurance, B&C Opticiens et le Super U se sont associés avec le soutien de la municipalité pour financer et accueillir ces deux jours de dépistage ophtalmologique.

Le dépistage est rapide, indolore, il se déroule en moins de dix minutes. Une prise de tension intraoculaire avec mesure de l'épaisseur cornéenne, une photo du fond de l'œil et une évaluation du champ visuel seront réalisées pour évaluer les facteurs de risques. A l'issue du dépistage, les patients bénéficient des conseils du praticien pour être orientés, si besoin, vers un ophtalmologiste pour une prise en charge médicale. Maladie sans symptôme, dégradant progressivement le nerf optique et le champ de vision, le Glaucome peut être traité de manière efficace lorsqu'il est pris à temps.

Les personnes souhaitant réaliser ces examens peuvent d'ores et déjà prendre rendez-vous par téléphone au 0811 703 300 (Prix d'un appel local).

Rendez-vous les 15 et 16 juin prochains sur le Parking du Super U pour un dépistage gratuit des facteurs de risque du glaucome.

FLASH info

**Vous souhaitez
Créer ou
Développer
votre
Entreprise**

Permanence d'information pour
La Création et le Développement d'Entreprises
le mardi 12 juin - 10h/12h

Salle du Conseil Municipal
Mairie de Saint-Sulpice-et-Cameyrac
Inscriptions 05 57 54 32 50

Participation
gratuite

Atelier organisé par la commune de Saint-Sulpice-et-Cameyrac et
l'Agence de développement économique,
Hauts de Garonne Développement



Halte Ter Aquitaine Saint-Sulpice-et-Cameyrac/Izon

Départs de Saint-Sulpice/Izon via Cenon ou Bordeaux gare Saint Jean

| | | | | | | | |
|-----------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| St Sulpice Izon | 06 :04 | 06 :39 | 07 :04 | 07 :30 | 07 :41 | 07 :51 | 17 :58 |
| Cenon | 06 :24 | 07 :00 | 07 :20 | 07 :50 | 08 :00 | 08 :10 | 18 :18 |
| Bordeaux | 06 :29 | 07 :05 | 07 :25 | 07 :55 | 08 :05 | 08 :15 | 18 :23 |
| Lundi | | * | * | * | * | * | * |
| Mardi à Jeudi | * | * | * | * | * | * | * |
| Vendredi | * | * | * | * | * | * | * |
| Samedi | | | * | | | * | * |
| Dimanche | | | | | | | * |

La halte de Saint-Sulpice-et-Cameyrac/Izon est desservie en semaine par 16 trains à destination de Bordeaux, Angoulême, Libourne, Bergerac et enfin Coutras, Périgueux.

Départs de Bordeaux gare Saint Jean ou de Cenon via Saint-Sulpice/Izon

| | | | | | | | | | | |
|-----------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Bordeaux | 07 :03 | 11 :53 | 14 :53 | 16 :26 | 16 :59 | 17 :26 | 17 :39 | 18 :29 | 19 :00 | 19 :29 |
| Cenon | 07 :09 | 11 :58 | 14 :58 | 16 :32 | 17 :05 | 17 :32 | 17 :45 | 18 :36 | 19 :05 | 19 :34 |
| St Sulpice Izon | 07 :32 | 12 :17 | 15 :17 | 16 :50 | 17 :33 | 17 :48 | 18 :00 | 18 :54 | 19 :35 | 19 :54 |
| Lundi | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * |
| Mardi à Jeudi | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * |
| Vendredi | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * |
| Samedi | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * |
| Dimanche | | * | * | | | | | | * | * |

Les cartes de réduction et les abonnements offrent des réductions importantes aux utilisateurs fréquents du TER. Pour tous renseignements, **appeler le numéro vert TER Aquitaine Service au 0800 872 872** (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 6h30 à 19h30.

Programme de cette Journée Républicaine 14 juillet en fête!

Une inscription en mairie (jusqu'au 12 juillet) est nécessaire pour permettre de prévoir l'apéritif et l'organisation générale

EN MATINÉE

Dépôt de gerbe au monument
aux morts par les anciens
combattants

Stade Lamothe 13h30/18h30 :
Structures gonflables et Jeux
anciens pour les enfants

APRÈS-MIDI

Concours de pétanque
Parc de la mairie

EN SOIRÉE

19h30 : repas républicain au
stade Lamothe (chacun amène
son panier repas et son couvert)
Mise à disposition de barbecue
Apéritif offert par la
municipalité

14 juillet en fête!



Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)



Bambouseraie

Bakari



Merci à «la rue des jeux»



Soirée conviviale autour du jeu entre enfants du CLAS, parents et bénévoles

merci !

La mairie se joint à l'ensemble de l'équipe enseignante afin de remercier chaleureusement monsieur Hamdana pour sa contribution à l'aménagement de la salle de jeux de l'école maternelle «Les Ecureuils».

En route pour l'éco-attitude !

Depuis de nombreuses années, la commune de Saint-Sulpice-et-Cameyrac a mis en place un service de ramassage scolaire pour les élèves du «Cèdre Bleu».

Bien qu'ayant un tarif attractif (8,79€/mois pour l'aller-retour ou 4,39€ pour l'aller ou le retour), ce service reste très peu utilisé puisque Valérie ne compte qu'une vingtaine d'enfants par jour.

Voici les propos recueillis auprès d'une maman qui l'utilise depuis peu :

« La fermeture de la route de Montussan, les encombrements qui allaient en découler le matin, conjugués à la proposition faite dans le cahier pour que les enfants prennent le

bus m'ont conduit à tester ce service. L'avantage pour moi est que l'horaire de passage du bus étant à 8h30 à mon arrêt, cela me permet de gagner 30 mn sur mon horaire d'embauche sans que mon fils n'ait besoin d'aller à la garderie.

Au delà, cela m'a permis de rencontrer des voisins qui accompagnent également leurs enfants ou petits enfants au bus, avec lesquels je n'avais encore jamais échangé.

Pour mon fils, le bus n'est pas une «punition» bien au contraire. Il y retrouve ses copains et Valérie, la très agréable employée municipale qui encadre les enfants pour le trajet.

Désormais, les travaux de voirie sont terminés mais nous continuons d'utiliser ce service et nous le conseillons aux autres parents.

Ainsi, nous adoptons une attitude «éco responsable» : un seul bus pour plusieurs enfants.

Et, enfin, il nous paraît important de faire vivre ce service qui, dans notre cas correspond à un choix, mais qui pour certaines familles est une vraie solution lorsque le foyer ne dispose pas de véhicule ou que les parents sont amenés à partir de bonne heure pour travailler. »



Au-delà de ces propos, le parking est de plus en plus encombré malgré les 110 places disponibles...

Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à prendre tous les renseignements auprès de Valérie que vous avez sans aucun doute déjà croisée à la sortie de l'école !!!!

Le sport à l'honneur !

Pour la 1ère fois cette année, la municipalité a ouvert l'Ecole Multi Sports en semaine (lundi : CP-CE1, mardi CE1et CE2, vendredi CM1 et CM2) pour les enfants de l'école élémentaire.

Franc succès !!!!!

Au-delà de désengorger le Centre de Loisirs, cela a permis aux enfants dont les parents travaillent de pouvoir accéder à la découverte de plusieurs sports. Encadrés par Pauline et Anthony, les enfants par groupe de 24 et regroupés par niveau de classe, pratiquent des activités sportives diverses sur des cycles de 6 semaines de 17h30 à 18h30.



L'Ecole Multi Sports continue cependant de fonctionner le mercredi comme les années précédentes (9h-10h30 : cycle 3, 10h30-12h : cycle 2) encadrée par Anthony et Sébastien.

Un, deux, trois... c'est parti !!

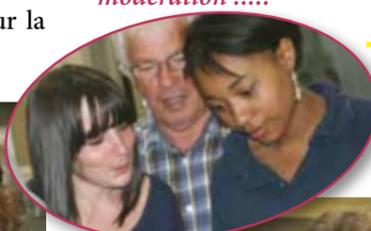
Mercredi 28 mars, Clémentine Cau, enfant élue, accompagnée du 1er adjoint au maire, Bernard Poncet et de l'adjointe à l'enfance, Laetitia Da Costa, a été reçue par Camélia, Elodie, Yasmine et Jérémy au Lycée des Iris de Lormont.

Cette visite dans le département imprimerie de l'établissement a permis de concrétiser tout le travail et la réflexion fournis durant plusieurs mois. Elle marque l'aboutissement de ce magnifique projet de partenariat entre collégiens et étudiants en BTS sur la sécurité.

De la conception à la mise sous presse des premières pochettes, tous les présents ont su apprécier les premiers tirages.

Après quelques réglages et corrections, l'ensemble des supports pédagogiques et affiches pourra être proposé aux différents établissements de la communauté de communes du secteur de Saint-Loubès en juin prochain.

Une belle expérience de partage à renouveler sans modération !!!!!



Cyclotourisme

Compte rendu de la réunion du club Cyclo Sport de Saint-Sulpice-et-Cameyrac (24/02/2012)

Introduction

Merci au bureau d'être présent au complet.
Président : Jean-Pierre Saugeon,
Président adjoint : Franck Beurel,
Trésorier : Pascal Bollier,
Trésorier adjoint : François Audet,
Secrétaire : Christophe Prudent,
Secrétaire adjoint : Noël Cano

Le président s'est vu remettre la médaille de la jeunesse et des sports par le COMITE DEPARTEMENTAL de la GIRONDE le 15 décembre 2011.

Le club compte 37 licenciés, dont 17 coureurs (carton course), soit 2 coureurs de 1ère catégorie, 6 coureurs de 2e catégorie, 5 coureurs de 3e catégorie et 3 coureurs de 4e catégorie (4 départs vers d'autres clubs et 3 arrivées sont à souligner pour cette nouvelle saison).

Planning et Sorties

Les sorties club du mercredi et dimanche matin démarreront à 8 heures dès le dimanche 15 avril. La sortie annuelle du club a eu lieu à Saint Pée sur Nivelles du 6 au 9 mai. La Pouillon est également au programme mais pas encore de planification pour le club. Concernant les cyclosportives (La LIMOUSINE/ La PYRENNENNE/ L'ETAPE DU TOUR) contact Noël Cano (06 61 94 93 60). Une grillade club sera également au programme cette année : la date reste à valider par le président. Il n'y aura pas de course organisée cette année par la Joyeuse Sport Saint-Sulpice-et-Cameyrac

Résultats

Déjà quelques résultats de course en ce début de saison !
Ça repart bien...
A noter une bonne participation du club aux organisations des clubs voisins...



Très bonne saison à tous,
Noël Cano.



L'ensemble des enfants élus sont heureux de vous annoncer la naissance de

CapIMEY

Né le 19 novembre 2011

dans la salle du Conseil de la volonté des enfants élus, vous pourrez très bientôt partager à ses côtés sa première aventure autour de la sécurité routière.

Drôle de naissance !



Ce prénom original est issu d'un mélange entre les syllabes du nom de notre commune et les lettres CME.

Du nouveau à Saint-Sulpice-et-Cameyrac

Les créations Gwénaelle Morillon

sont des créations pour enfants en pièces uniques et sur mesure. C'est l'occasion de vous faire plaisir ou de faire un cadeau de naissance original : tours de lit, gigoteuses, protèges carnet, housses de matelas à langer, vêtements...

Retrouvez les sur
<http://creations-gwenaelle-morillon.e-monsite.com>
Mail : gwenaelle.morillon@gmail.com
Tél : 06.62.65.92.23
2, chemin de la Peyrette à Saint Sulpice et Cameyrac

- **Aquitaine Menuiserie Gastoldi**, artisan menuisier PVC/ Alu
2, rue de Canteloup - Tél : 06 75 22 22 72
- **Les Jardins de Thomas**, entretien des espaces verts : 12, allée du bois Mazan
Tél : 06 81 81 38 90 - Fax : 09 61 66 16 85 - email : thomas.acien@hotmail.fr
- **Coiffure à domicile**, Mademoiselle Mercier - Tél 06 47 52 42 20
- **Coiffure à domicile**, Jessica - Tél : 06 14 05 03 72



POIRIER Alain
Artisan Peintre

Etanchéité de Façades - Pose de Parquet Flottant
Papiers Peints - Revêtements de sol
Peinture Décorative - Enduit Cré

5, rue des Places d'Ardilas - 33450 ST SULPICE ET CAMEYRAC
Mobile 06 81 54 30 71
Tél. 05 56 99 10 43 - Fax 05 56 99 10 43
Messagerie : alainpoirier2@wanadoo.fr
SIRET 404 708 034 00016 - Code APE 454 J



SAINT SULPICE CONSTRUCTIONS
S.S.C.

Entreprise de
Maçonnerie

- Gros Œuvre
- Terrassement
- Démolition
- Accès Chemin
- Entretien de Bâtiments Industriels

ZA Canteloup
33450 St SULPICE & CAMEYRAC
s.s.constructions@orange.fr

Tél. 05 56 38 26 43
Port. 06 07 58 79 04
06 87 74 82 07
06 33 05 33 12

Daniel Trounday

DESSINATEUR
MÉTREUR EN BÂTIMENT

Tous Plans, Permis de Construire
Extension, Neuf et Rénovation

18 Rue Pey de Bos
33450 ST Sulpice et Cameyrac.
Tel : 06 87 46 18 11



AP CLOTURE

Pose tous types de
Clôtures et Portails
pour
Particuliers
et Professionnels

Tél : 06 30 40 54 92
Mail : ap-cloture@orange.fr

Pascal MOREZE - Tél/Fax : 05 56 21 48 20
99 route de Cameyrac 33450 SAINT SULPICE & CAMEYRAC



ATPS SURÉLEVATION

Mettez de l'Espace
dans votre Maison

Plus d'Espace !
Plus de Confort !

Lieu dit «Le Bos Plan»
Le Filleur
33750 Beychac et Cailleau

05.56.30.83.97
www.atps-surelevation.fr

SURÉLEVATION DE MAISON
AGRANDISSEMENT
EN OSSATURE-BOIS

CHARPENTE
COUVERTURE - ZINGUERIE
BANDEAUX - LAMBRIS
PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Tél. : 05 56 30 83 97



Initial

Experts de la location & entretien
d'articles textiles et d'hygiène

- ▶ Vêtements et linge professionnels
- ▶ Équipements en hygiène sanitaire
- ▶ Tapis anti-salissures
- ▶ Fontaines réseau

Initial - Route de Martinat - Tél. : 05 57 97 00 30
33450 Saint Sulpice et Cameyrac

www.initial-services.fr

FIBRE
CITOYENNE



L'assemblée générale de l'association des anciens combattants s'est tenue le 8 janvier 2012 à la petite salle de réunion de la mairie.

Sous la présidence de Roger Chauveau, en présence du président départemental Joël Le Cloitre et de 25 membres, le bilan de l'année 2011 a été approuvé à l'unanimité : cérémonies officielles, actions sociales et situation financière.

Le président Roger Chauveau, après plus de trente ans à la tête de l'association, a décidé de ne pas renouveler son mandat ainsi que les membres du bureau. Une nouvelle équipe est élue à l'unanimité : président : Paul Colin, trésorier : Clotilde Lavandier, secrétaire : Delphine Labeille ; nos deux fidèles porte-drapeaux, Robert Videau et Eric Labeille, poursuivent leur bénévolat.

Nous souhaitons la bienvenue au Président Colin et à toute son équipe.

Un pot de l'amitié clôture cette assemblée.

**A l'aube de ses 80 ans,
Roger Chauveau, président,
tourne la page...**

Nous sommes en 1956... Roger rentre d'Algérie, il a 24 ans... René Charles Troquereau, président de l'UNC de Saint-Sulpice-et-Cameyrac lui demande d'intégrer la section... Roger accepte.

Entré en 1957 en tant que vice-président, puis président en 1983, il n'a cessé d'œuvrer jusqu'au 9 janvier 2012 (55 années), jour où, tous ses amis, réunis à la salle des fêtes pour son départ, l'ont fêté en signe de reconnaissance et d'amitié.

Dans un discours empreint d'émotion, Roger n'oublia personne : il remercia les adhérents qui participèrent de 1972 à 1976 à la création du terrain de camping «le Bled» à Saint Laurent du Médoc et tous ceux qui œuvrèrent à la

bonne organisation des nombreuses festivités : méchouis, soirées dansantes, excursions, lotos, banquets, etc.

Il remercia également les autorités militaires et la troupe pour leur présence aux cérémonies du souvenir, les porte-drapeaux, les maires et les conseillers municipaux pour leur soutien, les services techniques, l'aide financière apportée sans restriction.

Enfin, il souhaita la bienvenue au nouveau président choisi à son image, Paul Colin, ainsi qu'aux nouveaux membres du bureau avant de remercier les membres sortants pour leur travail toujours accompli dans le sérieux et la bonne humeur.

Tout le monde trinqua à sa «retraite» bien méritée autour d'un Punch et de délicieux petits fours !

Mais, chut... Roger reste dans l'ombre, toujours à l'écoute et prêt à rendre tous les services !

Le maire, Claude Pulcrano, ses adjoints, ses conseillers municipaux lui disent un grand MERCI pour cet extraordinaire dévouement : MERCI ROGER.



Roger, entouré de Denise Salavert secrétaire, Jean Baraté trésorier, Paul Colin, nouveau président et Claude Pulcrano, maire



Le moment des cadeaux...

Au-revoir Gisèle

Vendredi 9 mars, c'est avec beaucoup d'émotion que Gisèle Barrière, présidente de Galipette, accompagnée de Philippe Garrigue, maire de la commune de Beychac et Cailleau, est entrée dans la Maison pour tous de la commune, remplie de convives et amis.

Cette surprise organisée depuis plusieurs mois a été bien gardée secrète pour marquer le départ de cette grande Dame, qui a décidé de tirer sa révérence après 12 ans au service du Pôle Multi accueil.

De nombreux convives étaient présents dont les maires des 3 communes de Beychac et Cailleau, Montussan et Saint-Sulpice-et-Cameyrac, le personnel, les parents, amis sans oublier les assistantes maternelles,

Chapeau Gisèle ! 12 ans au service du Pôle Petite Enfance

Emilie Barrau et Patricia Combe, grandes organisatrices de cette fête INOUBLIABLE.

Une salle magnifiquement décorée où chaque table reprenait les thèmes des différentes fêtes de Galipette. De nombreuses surprises ont rythmé la soirée pour remercier Gisèle de tout son dévouement auprès des tout petits encore non scolarisés.



Judo à l'association REBECA

Depuis près de trente ans, de nombreux Saint-sulpiciens pratiquent le judo au sein de l'association REBECA à Beychac et Cailleau et c'est une joie pour notre association de les accueillir.

Cette année, les résultats sont particulièrement encourageants et prometteurs pour l'avenir.

Un gros travail est entrepris avec le groupe benjamins/minimes et les premiers résultats sont là :

Matthias Da Costa se classe 3e du tournoi régional de Nérac (Lot et Garonne) et ceci pour sa première année Benjamin.

Dorian Parenteau se classe 2e du tournoi régional de Nérac et démontre une réelle motivation et envie de progresser.

A noter de gros encouragements pour **Maxence Faure** qui montre cette année une nouvelle motivation et qui se retrouvera sur de prochains podiums.

Quentin Ben Saoula se classe 5e du tournoi régional de Nérac et se rapproche petit à petit des podiums départementaux et régionaux... COURAGE !!!!!

Après sa place de 2e au tournoi régional de Dordogne, **Daniel Diez** se classe 5e au tournoi régional du Lot et Garonne.

Maxime Dols se classe 5e du tournoi régional de Dordogne, 1er du tournoi régional de Capbreton (Landes), 3e au championnat de Gironde et qualifié pour les championnats d'Aquitaine.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour la pratique du judo (à partir de 4 ans), ju-jitsu (self défense) et taïso (préparation du corps).

Contact : REBECA N°05 56 72 86 55 Site internet : www.asso-rebeca.com



Ecole de danse moderne Teresa

Cette année, le SPECTACLE de fin d'année aura lieu le SAMEDI 23 JUIN à 20h30, dans la salle des fêtes de Saint-Sulpice-et-Cameyrac.

Venez nombreux applaudir les élèves, enfants et adultes, qui se sont donnés à fond toute l'année pour préparer ce grand spectacle.

Nous vous présenterons une grande variété de danses (musiques tendance: Lady Gaga, Jennifer Lopez... et comédies musicales : Sister Act, Mary Poppins...) et de costumes pailletés, ainsi qu'une démonstration de ZUMBA.

Une buvette sera à votre disposition.

Les cours de danse ont lieu tous les mercredis de 15h à 20h, pour les enfants à partir de 4 ans, adolescents et adultes, tous niveaux, dans la salle des fêtes de Saint-Sulpice-et-Cameyrac.

Nous vous proposons aussi 2 cours de ZUMBA pour adultes, animée par Jeanette, de 14h à 15h et de 20h à 21h, tous les mercredis.

Sur des rythmes latinos, venez affiner votre silhouette tout en vous amusant !



Pour tout renseignement, contactez-nous au 06 69 59 69 44 ou par mail à dufourveronique@gmail.com

MUSICUM

Concours de piano pour les jeunes talents au Conservatoire National de Paris, les 11 et 18 mars derniers.

Ont obtenu :
cycle 1, niveau 1 : Théo Monsallut 2e prix avec 17/20 ;
cycle 1, niveau 3 : Marine Martin 1er prix avec 18,9/20 ;
cycle 2, niveau 2 : Clément Emeillant 2e prix avec 17,75/20.

Concours régional le 25 mars à Audenge (Guitare, Djembé, Accordéon, Piano).

Ont obtenu :
médaille d'argent : Clémence et Alice Maison, Candice Gaignard, Anthony Lombard ;
médaille d'or : Lucie Larmet, Rodolphe Lamolère, Pierre-Alexis Bideaux, Timéo Monsallut, Maxence Perrin, Lyla Cresto, Viléo Meirone, Maxime Lombard, Héloïse et Romane Simon, Antoine et Sophie Gomez, Lucie Leroyer, Sara Touami (au Djembé musique Africaine).

Coupe et félicitations du Jury :
coupe initiation à Yannis Larmet et Mathis Guerin ;
coupe de Biganos à Denis Bernard et Lucie Leroyer ;
coupe de Saint-Sulpice-et-Cameyrac à Célia Roques ;
coupe d'Andernos à Clément Emeillant.

Parmi les jeunes d'aujourd'hui, deux élèves se révèlent (très bon plus) pour suivre les traces de Romain. Ce concours habitue les enfants à prendre confiance en eux et leur procure beaucoup de plaisir. Félicitations à tous les enfants, aux parents et à la chorale des Troubadours.

Avec les compliments des maires de Biganos, Arcachon, Mios et Andernos. Merci à tous,

Maryse Brun

Cours de Musique
MME BRUN

Professeur de musique
 Diplôme agréé de l'Ecole Supérieure de Paris A.C.F.-A.P.H.

Solfège et Théorie
 Piano, Accordéon, Guitare, Harpe, Gembé
 Flûte, Xylo, Orgue, Synthétiseur

Rue de Magnan Nord
 33450 Saint-Sulpice-et-Cameyrac

06 68 85 40 20
 (Sur rendez-vous)



10h Stade Lamothe de Saint-Sulpice (terrain n° 3)
Kermesse de l'école maternelle
(les Olympiades - Jeux anciens)

14h30 Stade Lamothe de Saint-Sulpice
Ouverture de la manifestation et du site au public :
- bivouac, artillerie, musique...
- jeux anciens à disposition des enfants (sur le terrain n°2)

14h45 Chants par les élèves de l'école élémentaire

15h45 Théâtre par les enfants du Clas avec Catherine Englinger

16h30 Animations et pédagogie autour des camps jusqu'à 18h
- Un bivouac de grognards (vie du camp, manœuvres, «fusillades», saynètes interactives avec le public...)
- Une tente d'état major de deux généraux de l'Empereur
- Artillerie (tirs de démonstration d'un canon de campagne calibre 4)
- Ponctuations musicales : formation de fifres et tambours, groupe de musique trad-citoyenne

17h Atelier de danse jusqu'à 17h30

17h30 Théâtre adulte

18h Bicentenaire de la réunion des communes de Saint-Sulpice et de Cameyrac «Vive l'Empereur» Cérémonie officielle
Le garde champêtre rassemble les citoyens des deux communes
Arrivée de Napoléon, entouré de sa «vieille garde»
Canonnade - Musique
Discours officiels
Signature du décret par Napoléon et les deux maires
Musique - Canonnade

19h30 Apéritif offert par la municipalité

20h30 Banquet citoyen autour d'un méchoui et de jambons à la broche
Animations ponctuelles (canonnade, fusillades, manœuvres, musique militaire et citoyenne)

23h Feu d'artifice, son et lumière

23h30 Bal traditionnel



à St Sulpice Samedi 30 juin stade Lamothe



à Cameyrac

10h30 Église Saint-Jean-Baptiste
Messe solennelle présidée par les Pères
Vareille et Mounicoux, animée par Madame Brun
En présence de l'Empereur et de ses officiers d'état major,
des deux maires et de la population en costumes d'époque.
Haie d'honneur et musique militaire à la sortie de l'église

12h Place de l'Ormeau à Cameyrac
Repas citoyen (chaque convive apporte son panier repas)
Animations ponctuelles (fusillades, manœuvres,
musique militaire et citoyenne)

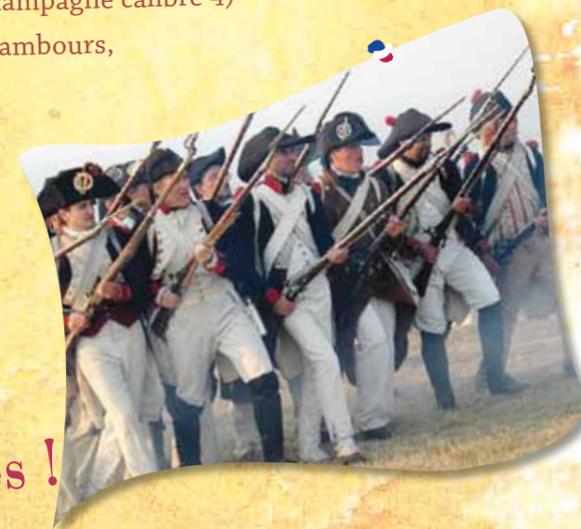
à St Sulpice stade Lamothe

14h30 Animations et pédagogie autour des camps, jusqu'à 17h30
- Un bivouac de grognards (vie du camp, manœuvres, «fusillades», saynètes interactives avec le public...)
- Une tente d'état major de deux généraux de l'Empereur
- Artillerie (tirs de démonstration d'un canon de campagne calibre 4)
- Ponctuations musicales : formation de fifres et tambours, groupe de musique trad-citoyenne

17h30 Canonnade de clôture

Mesdames, Mesdemoiselles,
Messieurs, les Enfants
Venez toutes et tous costumés !

à Cameyrac Dimanche 1er juillet



INSCRIPTIONS

Inscription obligatoire pour le repas du samedi soir
(méchoui ou jambon braisé) offert aux habitants de Saint-Sulpice et de Cameyrac
sur justificatif de domicile

Pour les participants hors commune 12 € pers.

Les inscriptions sont prises à la mairie les mardi, jeudi et samedi matins
de 9 h à 11h30 à partir du 10 mai jusqu'au 16 juin.

Attention, places limitées ! CONTACT MAIRIE : 05 56 30 84 13

Séance du 26 janvier 2012 à 20 heures 30

L'an deux mille douze, le vingt six janvier, le conseil municipal de Saint-Sulpice-et-Cameyrac, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Claude Pulcrano, maire.

Etaient présents :

M. Pulcrano, maire – Mmes et MM. : Poncelet, Seigneur, Grenet, Jauregui, Taudin, Da Costa, Laurisse, adjoints – Mmes et MM. : Lambert, Ornon, Robin, Deschamps, Quintal, Reynaert, Budis, Magri, D'Heilly, Lavigne, Dutoyat, Auzarel, Tournebize, Bauthéac, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoirs :

M. Jaguenaud à M. le maire, Mme Bonnamy à M. Poncelet, Mme Gé à Mme Jauregui.

Absents excusés :

M. Jolly, M. Courtazelles.

Monsieur Bernard Poncelet a été désigné secrétaire de séance.

Procès-verbal

Le compte-rendu de la séance du 23 novembre 2011 ayant été adressé aux membres du conseil municipal et aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Participation des accompagnants au repas des anciens

La commune organise chaque année un repas qui est offert aux anciens de la commune, âgés de plus de 73 ans.

Cependant, certaines personnes proches des parents concernés (conjoints plus jeunes par exemple) souhaitent participer à ce repas en réglant une somme représentative du coût assumé par la commune.

Celui-ci étant en constante augmentation, le prix demandé soit 25 € depuis 2008, pourrait être majoré d'1 € et s'élever à 26 €.

Le conseil municipal, entendu les explications de monsieur le maire, décide à l'unanimité, de fixer le tarif ci-dessus à 26 € pour le repas annuel.

Mise en œuvre de la directive européenne relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement

Monsieur le maire indique que monsieur le Préfet vient de nous rappeler que nous sommes concernés par la directive européenne n°2002/49 du 25 juin 2002 qui impose aux collectivités situées dans une agglomération de plus de 250 000 habitants de réaliser une cartographie du bruit et un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Cinq des six communes du territoire de la communauté de communes du secteur de Saint Loubès sont soumises à cette obligation.

La notre est traversée par deux routes départementales, la RD 242 et la RD 13 dont le trafic est supérieur à 5 000 véhicules par jour et dont la gestion incombe au département.

La voie ferrée Bordeaux Paris est gérée par la SNCF et absorbe plus de 80 trains par jour.

Monsieur Hubert Laporte maire de Sainte-Eulalie a proposé que les communes se groupent pour effectuer cette mission et choisissent un bureau d'études unique pour les accompagner.

La commune de Sainte Eulalie se propose donc d'animer et coordonner le groupement de commande en commun avec Yvrac, Saint-Loubès, Montussan, et Saint Sulpice et Cameyrac.

Au vu de l'objet du marché, il est proposé que le coordonnateur assure cette mission pour l'ensemble des phases du marché (montage du dossier de consultation, sélection du prestataire, signature, notification du marché, suivi de l'exécution et paiement direct du prestataire).

Le coordonnateur sera accompagné durant toutes les phases, d'un comité de pilotage comprenant les communes, la communauté de communes, le conseil général et la DDTM.

Le coût de l'élaboration de la carte de bruit et du plan de prévention du bruit dans l'environnement sera réparti au prorata de la population des communes.

Madame Bauthéac demande si on a connaissance du niveau de prix de cette étude.

Monsieur Pulcrano indique qu'une autre commune de l'agglomération a déjà effectué cette démarche et aurait dépensé environ 1 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le décret n° : 2006-361 du 24 mars 2006, portant transposition en droit français de la directive ci-dessus, Vu l'article 8 du Code des marchés publics,

Décide à l'unanimité

- d'approuver le groupement d'achat entre les communes de Montussan, Saint Loubès, Saint Sulpice et Cameyrac, Yvrac et Sainte Eulalie pour la réalisation d'une carte de bruit et d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement,

- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention constitutive du groupement de commande sur la base de la convention jointe en annexe.

Convention relative à l'implantation d'abribus sur le territoire de la commune :

Monsieur le maire indique qu'il a été demandé au département de nous attribuer comme chaque année trois abris voyageurs modèle scolaire qui pourraient être installés aux emplacements suivants :

Route de Saint-Hubert (desserte de l'Allée de la Reine),
Route de Laville, au niveau du petit cimetière,
Place de l'Ormeau.

Le département nous a informés que notre demande sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine commission permanente et que les deux conditions d'attribution à remplir par notre collectivité sont les suivantes :

Participation communale de 10 % du prix de l'abribus, soit 400 €, Réalisation d'une dalle dite « d'assise » avant l'installation.

Le moment venu, le département nous transmettra des conventions que je vous propose de m'autoriser à signer.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Gestion des lignes régulières spécialisées scolaires, convention de délégation de compétence du conseil général pour la période 2012/2019

Monsieur le maire indique que le département subventionne le transport scolaire, et organise depuis de nombreuses années la consultation des entreprises de transport.

Les conventions relatives à la gestion des lignes en régie directe expirent le 31 août 2012.

Dans ces conditions, il convient de délibérer pour obtenir à nouveau la qualité, en matière de transport scolaire, d'Organisateur Secondaire du conseil général de la Gironde pour la période 2012/2019.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal, de bien vouloir se prononcer sur l'exercice de la délégation de compétence au conseil général en matière de transport scolaire, qui comprend la détermination de l'offre de transport et la gestion administrative et financière des marchés publics et en conséquence, la commune aura la qualité d'Autorité Organisatrice de Transport de Second Rang.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

CLSH : séjour « SKI » en février 2011 : Participation des familles

Comme en 2010 et 2011, nous organisons un stage de ski pour les jeunes de la tranche de 12 à 17 ans à Luz Saint Sauveur dans les Pyrénées.

Huit adolescents originaires de Saint Sulpice et Cameyrac pourront y participer.

Le transport sera pris en charge par la communauté de communes de Saint-Loubès.

Un agent affecté au CLSH sera chargé d'encadrer le groupe de jeunes originaires de notre collectivité.

Transcom a prévu d'affecter un grand autobus de 60 places. En conséquence, il a paru nécessaire d'envoyer le Kangoo des espaces verts en parallèle afin de permettre des petits déplacements.

Compte tenu des frais d'hébergement d'une part et des repas complets, la participation des familles pourrait être fixée à 200€ par enfant. Monsieur Laurisse indique que c'est le tiers du coût. Madame Bauthéac demande quels sont les critères de sélection

des enfants.

Madame Da Costa répond que ce sont les premiers inscrits, étant entendu que ce ne sont pas les mêmes que les années précédentes.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité

Indemnités attribuées à des stagiaires

Monsieur le maire rappelle qu'à l'occasion d'activités organisées par les services de la commune, notamment le Centre de Loisirs Sans Hébergement, il peut arriver que des stagiaires encadrent les enfants lors d'un séjour comme le stage de ski.

Par délibération du 1er avril 2010, nous avons décidé de leur attribuer une indemnité de 30 €.

Ce montant pourrait s'élever à l'avenir à 35 €, versés à l'occasion de chaque activité.

En particulier, lors du stage de ski, chaque commune versera la même somme.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Modification du Plan d'Occupation des Sols

Monsieur le maire rappelle que le Plan d'Occupation des Sols prévoit une zone NA à proximité du centre bourg qui pourrait être urbanisée puisque située à l'intérieur des zones bâties du bourg, entre la rue de la ruade, la rue des anciens combattants et l'arrière des maisons situées en bordure de l'avenue de l'Hôtel de Ville (RD 13).

Par délibération du 16 juin 2012, nous avons envisagé d'entamer une procédure de modification de cette zone courant 2012 afin de la rendre constructible.

Nous pouvons maintenant engager cette procédure de modification.

Il faut donc choisir un bureau d'études qui sera chargé de préparer les documents (rapport de présentation, règlement de la zone et plan) qui devront ensuite être soumis à enquête publique. Ce n'est qu'après que les permis de construire pourront être déposés, soit en 2013.

Ce projet devra prévoir une part des terrains réservée à la construction de logements HLM, afin d'être conforme à la loi SRU.

Il restera deux zones NA, l'une entre la route de Montussan et le château Quentin et l'autre à Cameyrac. La commission d'urbanisme sera chargée de proposer une solution.

La proposition de modification de la zone du bourg est adoptée à l'unanimité.

Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales, permet à l'exécutif d'une collectivité territoriale d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Aussi, il propose d'autoriser des dépenses dans les chapitres suivants:

21 immobilisations corporelles

| | |
|----------------------|---------------------|
| Budget primitif 2011 | 424 580,73 € |
| Total | 424 580,73 € |

La limite du quart des crédits est donc de :

106 145,18 €

23 immobilisations en cours

| | |
|----------------------|---------------------|
| Budget primitif 2011 | 998 669,75 € |
| Total | 998 669,75 € |

La limite du quart des crédits est donc de :

249 667,44 €

Dans cette limite nous pouvons procéder aux acquisitions et travaux suivants :

Chapitre 21

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Sautoir pour le CLSH : | 990,00 € TTC |
| Matériel de bureau mairie : | 746,74 € TTC |
| Mobilier école : | 1 515,33 € TTC |

Chapitre 23

| | |
|---|----------------|
| Clôture des espaces verts de Canteloup : | 1 402,11 € TTC |
| Clôture du préfabriqué attribué au club de pétanque : | 1 453,18 € TTC |

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2012 lors de son adoption.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Construction du local d'entrée-sortie principale du circuit VTT-Trial « La Laurence » : demande de complément de financement « PDESI » au conseil général de la Gironde

Monsieur le maire rappelle que par des décisions précédentes, il avait été approuvé l'inscription au plan départemental des espaces, cycles et itinéraires sport de nature de la Gironde, de l'itinéraire du VTT Trial « la Laurence » et la création d'un

aménagement spécifique prévoyant la construction d'un local d'accueil et de commodités diverses pour le gestionnaire du parcours. Cet équipement sera situé à l'entrée de notre parc des sports.

La construction de ce local d'aire d'entrée-sortie principale incombera à notre commune et son coût s'élève à 48 381,27 € H.T.

Le conseil général de la Gironde nous a accordé une aide de 9 676 €.

De plus, il est possible d'obtenir un financement complémentaire du département dans le cadre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires, Sports de Nature. Cette aide serait donc de 50% du montant H.T de la dépense, mais minorée d'un coefficient de 0.74 au bénéfice des collectivités défavorisées.

Le plan de financement pourrait donc être le suivant :

Dépenses

| | |
|-----------------|--------------------|
| H.T. : | 48 381,27 € |
| T.V.A. : | 9 482,73 € |
| T.T.C. : | 57 864,00 € |

Recettes : Subvention du conseil général de la Gironde :

| | |
|--|--------------------|
| 20 % du montant H T : | 9 676,00 € |
| conseil général (PDESI) : 50 % X 0.74 : | 17 901,06 € |
| F C T V A (15.482 % du montant T.T.C.) : | 8 958,50 € |
| Autofinancement : | 21 328,44 € |
| Total des recettes : | 57 864,00 € |

Je vous propose donc de confirmer notre décision de procéder à cet investissement, et de demander une subvention à monsieur le Président du conseil général de la Gironde et enfin de m'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Réaménagement du parking de la gare :

Monsieur le maire indique que deux entreprises ont été retenues : Démolition Gironde pour la démolition de l'ancienne maison de garde barrière et CMR EXEDRA pour l'aménagement du parking et les VRD. Le SDEEG réalisera l'installation de l'éclairage public et peut attribuer une subvention de 20% du montant de l'opération.

Ses services techniques viennent de nous communiquer leur étude, soit un mât assez haut avec quatre projecteurs, qui éclaireront à la fois le parking et les quais. Le devis s'élève à 6 613,19 € H.T.

Il faut ajouter les frais de gestion, de coordination Hygiène et Sécurité soit 462,92 € H.T.

La dépense totale est donc de 7 076,11 € H.T.

Nous pouvons demander une subvention de 20 % du coût ci-dessus, soit 1 415,22 € H.T.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité et donne mandat à monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Demande d'aide financière au titre du 20% de l'éclairage public

Monsieur le maire rappelle que pour répondre aux nouvelles normes, il est nécessaire de remplacer l'ensemble des lampes de l'éclairage public.

Ce vaste chantier réalisé par tranches sous le contrôle du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde a débuté en 2011 et doit être poursuivi en 2012. L'estimation de l'ensemble de la dépense totale s'élève à 200 675 € HT.

Le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde peut nous faire bénéficier d'une aide de 20 % du montant HT de cette dépense après délibération de notre assemblée.

C'est pourquoi, il propose de confirmer notre engagement à réaliser ces travaux par tranches annuelles et de demander au SDEEG l'aide ci-dessus pour le programme prévu en 2012, qui s'élève à 42 711,56 € H.T.

Il faut y ajouter les frais de gestion et de coordination Hygiène et Sécurité soit 2 989,81 € H.T.

La dépense totale est donc de 45 701,37 € H.T.

Nous pouvons demander une subvention de 20 % du coût ci-dessus, soit 9 140,27 € H.T.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité et donne mandat à monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Questions diverses

Le groupe Solidarité Environnement a fait parvenir en mairie quatre questions diverses :

1 En référence à la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts que vous trouverez en pièce jointe, avec une photocopie d'une coupure de presse (parue dans Sud-Ouest du 16 01 2012) ainsi qu'un communiqué de presse du 6 janvier 2012, nous réitérons nos questions sur les incivilités commises dans ce cadre à maintes reprises dans notre commune (Birac, Cameyrac, etc.) où rien n'est entrepris pour les faire cesser. Ci-joint pour conforter nos dires un dossier photo réalisé en fin de semaine dernière à 500 mètres de l'avenue de l'Hôtel de Ville, route de Sablot. Quelle est la position de la municipalité sur ces faits et qu'allons-nous faire pour les faire cesser ?

Il y a deux parties dans votre question : pour le brûlage, je suis heureux que vous m'ayez communiqué une circulaire du 18 novembre 2011. L'état ne nous a pas transmis de circulaire explicative.

Pour le brûlage des déchets verts ou pour les feux en général, les directives n'étaient pas contradictoires, mais c'était la corde raide. Nous avons mis en place une procédure : les gens venaient en mairie déclarer quand ils faisaient du brûlage. Je me rends compte que cette autorisation n'est pas mauvaise mais doit être complétée par rapport au document que vous nous avez fourni. Quand je lis que rien n'est fait pour les faire cesser je suis moins d'accord : la semaine dernière je suis intervenu 2 fois avec le policier municipal avenue de la Pépinière où il était procédé à deux brûlages. La première fois les gens n'ont pas voulu comprendre. J'y suis retourné avec le policier et le carnet à souches à la main et comme ça coûte 135 € ils se sont vite arrêtés. Lorsqu'on constate du brûlage sauvage, nous tous autour de la table, sommes responsables : il faut appeler la mairie et on va sur place. Il y a un an j'ai arrêté un homme qui avait deux fois la hauteur de la pièce à brûler. L'année précédente, il avait fait la même opération et avait noirci les voitures et piscines des maisons voisines. C'est notre devoir de police de faire respecter la réglementation.

Madame Bauthéac demande ce qu'on peut faire lorsque ces faits se produisent le samedi ou le dimanche ?

Monsieur le maire répond de noter et de transmettre en mairie, et nous y allons le lundi.

Monsieur Dutoyat indique qu'il a constaté qu'une personne faisait brûler du plastique et des déchets verts : les gazons qui brûlent pendant deux ou trois jours c'est désagréable. Lorsque le temps est bas vous respirez ça toute la journée ! Mais ce que je veux dire ce sont les plastiques, les produits pétroliers et moi je suis intervenu il y a quelques mois auprès de quelqu'un qui faisait brûler un tas de plastique. Agé de 62 ou 63 ans il ne savait pas que c'était interdit de faire brûler les plastiques. Il faut aussi faire savoir aux gens qu'on ne peut brûler pendant les périodes interdites par la préfecture car il y en a qui font brûler quand même. Cela s'est produit l'année dernière pour faire brûler un petit tas de branches.

Le maire répond : Monsieur Dutoyat je suis d'accord avec vous mais déjà l'autorisation que je donne parce ce que c'est moi qui signe, je ne la donne pas quand c'est la période d'interdiction de la préfecture ; ce que vous dites c'est très bien sauf que c'est contraire à la circulaire du 18 novembre.

Les déchets des ménages, les déchets divers issus de la tonte de pelouse, de la taille des haies, les branches des arbustes d'égagement, de débroussaillage et autre pratiques similaires constituent des déchets, quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation. Si ils sont produits par les ménages ces déchets constituent alors des déchets ménagers et ce ne sont plus des déchets verts et comme les déchets ménagers vous n'avez pas le droit de les brûler ça veut dire que vous n'avez plus le droit de brûler quoi que ce soit.

Or moi je veux bien qu'on ne brûle pas les feuilles, car on vous donne des tas d'explications techniques : quand le temps est bas il vaut mieux brûler quand il n'y a pas de brouillard, car le brouillard rabat tout et non le vent.

Le maire estime que si les gens font 5 allées et retours à la déchetterie de Saint Loubès, ils vont plus polluer que s'ils font brûler un tas chez eux. Il en est convaincu.

On doit donc trouver le juste équilibre et autoriser ou pas. A chaque fois que j'ai autorisé ça c'est bien passé et quand il y en a qui dérogent aux règles comme ceux que vous avez cités, on a réussi à résoudre le problème.

Les directives préfectorales ont toujours été ambiguës.

Madame Bauthéac estime que l'Aquitaine est victime d'une pollution de particules.

Le maire indique que c'est l'AIRACQ qui indique que fin décembre le seuil d'alerte aux particules avait été détecté sur la région bordelaise. A mon avis ce n'est pas à cause du brûlage, mais on était en période de haute pression et qu'il y avait une forte circulation sur la rocade et la pollution sur Bordeaux, elle ne provient pas des gens qui brûlent leurs feuilles dans leur jardin mais des milliers de voitures qui sont coincées sur la rocade.

Madame Bauthéac répond qu'il est plus facile d'interdire aux gens de faire brûler leurs feuilles que de rouler en voiture.

Monsieur Auzarel indique qu'il a fait des photographies qui sont nettes et précises et qu'il ne s'agit pas de déchets verts.

Monsieur le maire rappelle que le broyage est plus simple et moins coûteux, et que nous disposons maintenant de deux broyeuses : une du SEMOCTOM et une de la communauté de communes.

De plus, il y a les composteurs qui ont été vendus par le SEMOCTOM et nous avons le meilleur taux d'utilisation du SEMOCTOM. Les moyens qui ont été mis en place devraient être suffisants : la déchetterie, les composteurs, le broyage. Cependant, il rappelle qu'il préfère quelqu'un qui brûle quelques tas de feuilles au lieu de faire trois trajets en voiture.

Monsieur Auzarel indique qu'il est d'accord s'il s'agit de 2 ou 3 tas de feuilles mais ce n'est pas ce qui apparaît sur la photo et que c'est contre ça qu'il s'élève.

Monsieur Dutoyat précise qu'il y en a un autre sur le secteur de Birac qui fait brûler du plastique : le matin de bonne heure vous voyez un gros nuage noir et vous sentez ses odeurs de plastique : ces artisans se débarrassent de leurs déchets comme ça et je regrette qu'ils fassent payer au client le déchargement des déchets, et qu'au lieu d'aller à la déchetterie de Saint Loubès ils fassent brûler chez eux.

Monsieur Lavigne estime qu'il y a des gens qui ne veulent rien entendre puisqu'il connaît quelqu'un qui lui a répondu qu'il ne fera pas l'acquisition d'une remorque pour aller à la déchetterie.

Monsieur Budis rappelle que des personnes appellent le 18 à cause de ceux qui font brûler !

On passe à la deuxième partie de la première question : ce sont des photos très parlantes qui ont été prises sur un terrain privé, mais, précise monsieur Auzarel, visibles depuis la route.

Monsieur le maire indique que sur cette photo ce sont des souches d'arbres qu'il est interdit de brûler et d'enterrer : Il faut les évacuer vers les déchetteries.

La deuxième chose, inadmissible sur une commune qui a distribué 1800 containers jaunes de récupération de cartons, c'est de voir un tas de cartons d'un viticulteur entassés en privé et qui sont en train de pourrir.

Nous avons envoyé le policier qui a ramené des factures, donc je sais de qui il s'agit et nous avons des étiquettes vierges de vin... le seul problème c'est que vous avez pris des photos la semaine dernière. Or, hier, il y avait un matelas et un sommier. Le seul moyen c'est de prévenir le propriétaire, ce que nous avons fait.

2 Entretien du parcours sportif du stade :

« Des travaux ont été entrepris pour la sécurisation ou la remise en état de certains passages, mais un obstacle (photo jointe) présente toujours des risques importants, un enfant peut y passer un pied ou une jambe au risque de se fracturer un membre, car deux à trois planches sont à changer. Cela est-il prévu ? »

Monsieur Seigneur répond que les planches sont en commande et que les chaînes ont été sécurisées, car on ne les réparera pas mais on les changera. Il a demandé des devis. Certaines ont déjà été sécurisées par nos agents, mais malheureusement ces derniers ont fait l'objet d'arrêt maladie ce qui a retardé ce travail. De toute manière, dès que nous aurons les planches elles seront installées et en attendant une protection sera installée.

3 Le chemin de Peryrette qui démarre, goudronné sur 100 mètres environ, route de Cameyrac se prolonge par un chemin de terre qui rejoint le Chemin Large et permet la desserte de quelques potagers et pièces de vigne. Il est en piteux état, les ornières ne pourraient-elles pas être comblées, le sentier empierré afin de le rendre plus praticable aux piétons et aux cyclistes ?

Monsieur le maire répond qu'il en a informé monsieur Grenet : comme tous les autres chemins de la commune, on rebouche avec du calcaire ce qui va être fait. Il faut nous le signaler lorsqu'il y a un chemin avec des trous, il ne faut pas attendre le conseil municipal pour le dire.

Monsieur Grenet précise qu'il s'y est rendu dans la soirée. Et effectivement il y a quelques ornières et quelques trous mais qui sont situés à la sortie des vignes. Ces trous sont provoqués par la manœuvre des tracteurs pour reprendre les rangs. Nous allons

les boucher avec du calcaire, ce n'est pas un problème.

Par contre vous dites d'empiercer le chemin en vue de rendre praticable, je vous rappelle que ce n'est qu'un chemin rural.

Monsieur Auzarel indique qu'il souhaite que soient bouchés les trous pour éviter les ornières afin que le chemin devienne praticable pour les gens qui vont se promener à pied ou à vélo. Ce sont des chemins de ballade.

4 « Nous souscrivons entièrement au discours sur la sécurité de l'éditorial de monsieur le maire dans le dernier bulletin municipal. « Certes rien n'y fait », comme il y est dit, mais nous sommes persuadés que nonobstant son coût (33 000 €) la présence d'un policier municipal supplémentaire sur notre commune permettrait des interventions plus efficaces auprès des contrevenants. Tout en gardant nos rapports avec la gendarmerie nous serions davantage dans une configuration de police de proximité.

Le maire rappelle que les gendarmes viennent au moins deux fois par jour et qu'il a voulu une prise de conscience. S'agissant des incivilités, c'était surtout pour le code de route.

Il a ressorti un courrier datant du mois de novembre du Préfet qui avait suggéré la mise en place de radars pédagogiques sur la commune. On a postulé, mais la préfecture a eu beaucoup de demandes.

Il y a 542 communes en Gironde, nous ne sommes pas les premiers, et un radar coûte 2500 €.

Monsieur Grenet a toujours un dossier qui grossit d'année en année sur l'opportunité de l'installation d'un radar et d'autre part Monsieur Quintal avait suggéré lors d'une réunion à Cameyrac d'installer un feu qui se déclenche lorsque vous allez trop vite.

Pour les deux ralentisseurs de Cameyrac, le profil du 1er

Séance du 7 mars 2012 à 20 heures 30

L'an deux mille douze, le sept mars, le conseil municipal de Saint-Sulpice-et-Cameyrac, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Claude Pulcrano, maire.

Etaient présents :

M. Pulcrano, maire – Mmes et MM. : Poncelet, Seigneur, Grenet, Taudin, Da Costa, Laurisse, Adjoints – Mmes et MM. : Lambert, Jaguenaud, Bonnamy, Gé, Ornon, Robin, Quintal,

ralentisseur a été approuvé par le centre routier de Créon et le second le sera bientôt. Les deux policiers municipaux : il y a beaucoup de choses où il faut intervenir à deux, mais il y a aussi beaucoup de domaines où ce n'est pas indispensable.

La gendarmerie de Carbon-Blanc est très présente.

Monsieur Auzarel répond que c'est vrai que la gendarmerie de Carbon-Blanc est présente, mais que ce n'est pas une police de proximité.

Lors du repas des personnes âgées, madame Jaurégui s'est occupée de mettre en place l'opération « tranquillité seniors ». En ce moment, on parle beaucoup de délinquance et moyens de lutte.

L'autre opération que nous a conseillé le Lieutenant Amoroso de Carbon-Blanc, c'est « voisins vigilants ».

Monsieur le maire indique qu'il a rencontré des maires qui n'ont pas voulu mettre en place cette procédure ou que certains quartiers assimilaient cela à de la délation.

Il pense qu'il faut travailler par quartier, sur les petits bourgs Birac, la Barade, le Tasta, ou même Cameyrac. C'est assez facile à mettre en place mais ça demande un beau travail de coordination, de réunion avec les gens pour bien les informer. Le Lieutenant Amoroso et les gendarmes interviennent pour expliquer de quoi il s'agit. Il y a un conseiller de la préfecture qui peut aider les communes. Les dernières statistiques de la délinquance sur la commune sont légèrement en baisse : on a eu 2 ou 3 cambriolages sur la commune pendant les fêtes.

Monsieur le maire rappelle qu'aujourd'hui nous ne sommes pas encore au niveau de délinquance d'autres communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h 07.

Courtazelles, Budis, Magri, D'Heilly, Lavigne, Dutoyat, Tournebize, Bauthéac, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoirs :

Mme Jauregui à Mme Da Costa, M. Auzarel à Mme Bauthéac.

Absents excusés :

M. Jolly, Mme Deschamps, Mme Reynaert

Monsieur Bernard Poncelet a été désigné secrétaire de séance.

Procès-verbal

Le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2012 ayant été adressé aux membres du conseil municipal et aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire précise qu'à l'avenir, les questions diverses seront résumées par la transcription de la question et de la réponse qui sera faite.

Débat d'Orientations Budgétaires

Notre commune ayant plus de 3 500 habitants, nous devons organiser un débat préparatoire sur les grandes orientations du fonctionnement et de l'investissement, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, sans que ce débat soit suivi d'un vote.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Le contenu des débats n'est pas précisé par les textes.

Bien que les comptes de l'exercice 2011 ne soient pas définitivement arrêtés, il apparaît qu'il a été dégagé en fonctionnement un excédent d'environ 282 774,51 €, après un prélèvement pour les investissements que nous maintiendrons à 257 000 € (prévu en 2011).

Une loi votée il y a quelques jours a prévu que la date limite de vote des budgets sera repoussée en 2012 au 15 avril en raison des difficultés rencontrées par les services de l'Etat pour communiquer les chiffres nécessaires aux différentes collectivités.

Nous avons cependant été destinataires des bases d'imposition avant-hier, et de la DGF versée par l'état hier.

Les bases augmentent en raison des nouvelles constructions d'une part, et d'un coefficient de revalorisation voté par la loi de finances, qui s'élève cette année à 1.8 %. A taux constant le produit de la fiscalité évoluera donc de 3.7% avec un produit qui devrait être en 2012 de 1 018 808 €.

En revanche la DGF n'évolue quasiment pas, elle est cette année de 544 187 € (+ 0.53 %).

En ce qui concerne le fonctionnement, il convient de noter que l'amende de la loi SRU ne nous sera pas appliquée en 2012 en raison des dépenses déductibles que nous avons engagées.

Pour le Fonctionnement, nous devons prévoir :

- Une augmentation des frais liés au personnel afin de compenser le glissement technicité-vieillesse, (les changements d'échelon), le fonctionnement de l'école multisports, les contrats aidés et le développement du Centre de Loisirs Sans Hébergement.

- La subvention de fonctionnement du multi-accueil Galipette avec ses différentes composantes que sont le R.A.M., le R.E.A.A.P. et le L.A.P.E. Nous avons une augmentation en raison de la fréquentation par les enfants de notre commune, car la gestion est satisfaisante.

En ce qui concerne l'Investissement, nous aurons trois dépenses prioritaires : L'école qui est en cours de travaux,

sa cour et le city stade, le parking de la gare SNCF, et les investissements courants.

Ce vaste programme nous conduira très certainement à prévoir un emprunt assez élevé, mais aussi un prélèvement sur dépenses de fonctionnement d'un montant équivalent à celui de 2011 (257 000 euros).

Ce sont là les principales orientations et réalisations qui seront vraisemblablement inscrites dans le budget 2012.

Monsieur Laurisse rappelle qu'en Fonctionnement il faudra prévoir le bicentenaire de la réunification des deux communes, et les honoraires des architectes qui seront rémunérés dans le cadre de la préparation de l'extension de la mairie.

Monsieur Laurisse indique qu'en 2011, pour un budget de fonctionnement prévu de 2 663 000 €, les recettes ont été de 2 869 000 € et les dépenses moins élevées soit 2 569 000 € ce qui laisse un excédent d'environ 282 000 €.

La section d'Investissement dégage un excédent entre les recettes et les dépenses de 110 000 €, conséquence des meilleurs prix obtenus à la suite de la consultation de l'école et des subventions.

Il sera là pour financer la mairie par exemple.

Les grosses dépenses ont été en 2011 :

L'extension de l'école : 210 000 € sur 910 000 € prévus.

Subvention de 51 000 € à la Société d'HLM Clairisienne pour la construction de logements,

Les travaux suivants : école maternelle 30 372 €, voirie 25 000 €, hôtel de ville 24 698 €, école élémentaire (chaudières) 15 884 €, toiture de l'église 16 771 €, bibliothèque 18 725 € et restaurant scolaire 10 453 €.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Réaménagement de l'Hôtel de Ville : appel à candidatures de maîtres d'œuvre :

Afin d'engager la procédure de réaménagement de la mairie, il a été convenu en comité de pilotage de rechercher des candidatures de maîtres d'œuvres en mesure d'apporter des solutions architecturale et technique à notre projet d'extension de la mairie.

Il est donc nécessaire de publier un appel à candidatures au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics, et d'autoriser le maire à procéder à cette formalité.

Accord du conseil municipal à l'unanimité

Route départementale 13 aménagements de sécurité à Cameyrac

A l'occasion de l'aménagement du lotissement « Les vignes du Mayne » nous avons formé le projet de mettre en place deux ralentisseurs de type plateau dans la traversée de Cameyrac.

Il convient de signer une convention avec le département aux termes de laquelle la commune est autorisée à procéder à cette réalisation.

Lors de travaux ultérieurs réalisés sur la RD 13 à l'initiative du conseil général, la dépose et la repose éventuelles des aménagements réalisés, l'adaptation des ouvrages qui le nécessiteraient et la réfection de la signalisation horizontale seront à la charge de la commune et feront l'objet d'une convention particulière.

Accord du conseil municipal à l'unanimité

Monsieur Poncelet souhaite donner des informations suite à une réunion du syndicat d'adduction d'eau de Bonnetan : une délibération a été approuvée concernant le contournement du bourg de Saint Sulpice en raison du grand nombre de fuites survenues sur notre commune.

Ces désordres impactent l'indice linéaire de fuites d'une centaine en 2011. Celles ci sont dues à de trop fortes pressions sur le réseau. Monsieur Reynal, Président a indiqué au conseil syndical qu'une étude réalisée par le cabinet SOCAMA propose diverses solutions pour résoudre ces problèmes.

L'aménagement principal consistant en la création d'une conduite d'eau potable de 200 millimètres en fonte qui doublera le réseau principal.

Des équipements de régulation devront être installés afin d'assurer la défense incendie et la desserte des différents poteaux incendie de la commune. Le réseau projeté comprendra 4340 mètres linéaires de canalisations en fonte de 200 mm, deux ouvrages de régulations raccordés sur le réseau de distribution de Saint Sulpice et 140 m linéaire de canalisations en PVC 160 pour le maillage en partie haute, plus un clapet.

L'estimation de la dépense s'élève à 890 000 € HT.

Proposition de cession de terrains au lieu dit le Mayne,

Monsieur et Madame de ROZAVEN nous ont indiqué qu'ils sont encore propriétaires de parcelles en bordure de la route de Saint Hubert, et de la voie interne du lotissement construit dans les années 1970.

Ces parcelles sont en fait entretenues par la commune et il convient de régulariser cette situation.

La commune pourrait acquérir ces terrains pour 1 euro. Monsieur Jaguenaud précise qu'il faudra fixer une petite valeur pour la rémunération du Conservateur des Hypothèques.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

L'étude prévoit un départ de la canalisation par la route des marais, celle de la petite rivière et un passage sous la voie ferrée, avant de remonter au niveau de la route des Artisans.

Elle traverserait la route départementale et rejoindrait la route de Laville en direction de la route de Cameyrac après les dernières maisons, au niveau de la route de Petit bois.

Monsieur le maire indique qu'il faudra coordonner ces travaux avec la communauté de communes, laquelle a programmé des travaux de voirie importants sur certaines de ces mêmes voies.

Monsieur Poncelet rappelle que le vendredi 9 mars le Rotary organise une soirée « théâtre » avec un texte de Raymond Soupleix « Rendez vous sur le banc ». Cette soirée avait été organisée au profit d'œuvres sociales par le Docteur Seilhan qui vient malheureusement de disparaître.

Monsieur Seigneur indique que le Lion's Club organise un loto le dimanche 18 mars au profit de la recherche sur des maladies orphelines d'une part, et d'enfants qui partiront en vacances dans un centre situé à Gujan Mestras.

Dans ces organisations, un euro récolté c'est un euro distribué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 25.



FUNERARIUM - POMPES FUNEBRES PRIVEES
CONSTRUCTIONS FUNERAIRES
Tarifs crémation extrêmement compétitifs
E.U.R.L. PFPE
B. QUINTANA
SIEGE SOCIAL
91, rue Edmond Faulat - 33440 AMBARES - Tél. 05 56 77 55 60 - Fax 05 56 38 90 31
AGENCE
81, cours d'Albret - 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 24 35 22

Séance du 29 mars 2012 à 20 heures 30

L'an deux mille douze, le vingt neuf mars, le conseil municipal de Saint-Sulpice-et-Cameyrac, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Claude Pulcrano, maire.

Étaient présents :

M. Pulcrano, maire – Mmes et MM. : Poncelet, Seigneur, Grenet, Jaurégui, Taudin, Da Costa, Laurisse, adjoints.

Mmes et MM. : Lambert, Jaguenaud, Jolly, Bonnamy, Gé, Ornon, Robin, Deschamps, Quintal, Budis, Magri, D'Heilly, Lavigne, Dutoyat, Auzarel, Bauthéac, conseillers municipaux.

Absente ayant donné pouvoir : Mme Tournebize à M. Auzarel

Absents excusés : Mme Reynaert, M. Courtazelles.

Monsieur Bernard Poncelet a été désigné secrétaire de séance.

Procès-verbal

Le compte-rendu de la séance du 7 mars 2012 ayant été adressé aux membres du conseil municipal et aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

| Chapitres | Libellés | Prévisions | Réalisations |
|-----------|--|-----------------------|-----------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 774 089,85 € | 730 050,75 € |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 1 389 000,00 € | 1 296 161,91 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 257 000,00 € | |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 59 868,96 € | 141 868,96 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 320 213,36 € | 298 590,02 € |
| 66 | Charges financières | 103 704,89 € | 103 204,89 € |
| | Total des dépenses | 2 903 877,06 € | 2 569 876,53 € |

RECETTES

| Chapitres | Libellés | Prévisions | Réalisations |
|-----------|--|-----------------------|-----------------------|
| 013 | Atténuation de charges | 25 000,00 € | 19 323,16 € |
| 70 | Produits des services, du domaine et ventes diverses | 216 120,00 € | 2 269 151,10 € |
| 73 | Impôts et taxes | 1 584 659,45 € | 1 621 666,97 € |
| 74 | Dotations et participations | 802 941,00 € | 827 475,98 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 24 000,00 € | 31 388,03 € |
| 76 | Produits financiers | 0,00 € | 7,10 € |
| 77 | Produits exceptionnels | 10 585,00 € | 100 067,09 € |
| | Total des recettes | 2 663 305,45 € | 2 869 079,43 € |

| | | | |
|-----|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 002 | Excédent de fonctionnement reporté | 240 571,61 € | 240 571,61 € |
| | Total des recettes | 2 903 877,06 € | 3 109 651,04 € |

Madame Jauregui, fait remarquer qu'ayant été absente lors de la réunion du 7 mars, elle n'avait pu demander une rectification au compte rendu de la réunion du 26 janvier.

En effet, la commune organise chaque année un repas, qui est offert aux anciens de la commune, mais âgés de plus de 72 ans et non de 73 ans comme indiqué par erreur. Il est convenu de rectifier le chiffre sur le registre.

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2011

Sur proposition de monsieur le maire, monsieur Lambert est nommé Président de séance.

Monsieur Laurisse présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2011 en détail.

Section de Fonctionnement

La commune a dépensé 2 569 876,53 € en 2011, alors que ses recettes se sont élevées à 2 869 079,43 € dégageant un excédent de 299 202,90 € auquel il convient de rajouter le solde de l'exercice précédent soit 240 571,61 €. Le résultat de clôture se monte donc à 539 774,51 €.

Section d'investissement

La commune a dépensé 619 441,32 € en 2011, alors que ses recettes se sont élevées à 982 579,52 € dégageant un excédent de 363 138,20 € auquel il convient de rajouter le solde de l'exercice précédent soit 35 301,70 €.

Le résultat comptable de clôture se monte donc à 398 439,90 €. Cet important excédent vient de la réalisation de l'emprunt

prévu au budget alors que les dépenses correspondantes sont décalées dans le temps.

En effet, les restes à réaliser s'élèvent à 642 722,05 € en dépenses (pour l'extension de l'école et le parking de la gare) et à 362 646,00 € en recettes (subventions versées après réalisation). L'excédent réel est donc de 118 363,85 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

| Chapitres | Libellés | Prévisions | Réalisations |
|-----------|--|---|---|
| 16 | Emprunts et dettes assimilées : Art. 1641 : emprunts en euros : | 179 882,72 € | 179 882,72 € |
| 20 | Immobilisations incorporelles : Art. 205 : logiciels Art. 2042 : subvention d'équipement versée à la S.A d'HLM Clairsienne : | 3 678,49 € 51 000,00 € | 2 900,81 € 51 000,00 € |
| 21 | Immobilisations corporelles : Art. 2111 : Terrains nus Art. 2121 : plantations d'arbres Art. 21312 : bâtiments scolaires Art. 21318 : autres bâtiments publics Art. 2135 : installations Générales, agencements, aménagements de construction Art. 21511 : réseaux de voirie Art. 2152 : installations de voirie Art. 21538 : autres réseaux divers Art. 2158 : autres installations, matériel & outillages techniques : Art. 2183 : matériel de bureau et matériel informatique Art. 2184 : mobilier Art. 2188 : autres immobilisations corporelles | 16 881,54 € 1 000,00 € 288 059,59 € 17 084,68 € 61 415,91 € 8 936,14 € 10 248,05 € 16 901,82 € 4 053,00 € | 1 237,44 € 15 868,87 € 2 511,60 € 5 548,66 € 532,46 € 9 725,39 € 13 284,53 € 10 606,88 € 8 102,07 € |
| 23 | Immobilisations en cours : Art. 2313 : Immo. Corporelles en cours – Constructions Art. 2315 : Immo. Corporelles en cours – Instal., matériel, outillage | 813 980,11 € 184 689,64 € | 290 918,49 € 27 321,40 € |
| | Total des dépenses | 1 657 811,69 € | 619 441,32 € |

RECETTES

| Chapitres | Libellés | Prévisions | Réalisations |
|-----------|--|-----------------------|---------------------|
| 021 | Art. 021 : Virement de la section de fonctionnement : | 257 000,00 € | |
| 024 | Art. 024 : Produit des cessions d'immobilisations : | 82 000,00 € | |
| 040 | Opérations d'ordre de transferts entre sections : | | 50 194,00 € |
| | Art. 192 : Plus values sur cession d'immobilisations : | | |
| | Art. 2111 : terrains nus : | 31 806,00 € | |
| | Art. 28 : Amortissements des immobilisations : | 59 868,96 € | 59 868,96 € |
| 10 | Dotations, fonds divers, réserves : | | |
| | Art. 10222 : F.C.T.V.A. : | 54 251,46 € | 57 552,00 € |
| | Art. 10223 : T.L.E. : | 30 000,00 € | 53 209,00 € |
| | Art. 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés | 246 000,00 € | 246 000,00 € |
| 13 | Subventions d'investissement : | | |
| | Art. 1321 Etat : | 15 000,00 € | 15 000,00 € |
| | Art. 1322 Région : | 79 334,00 € | |
| | Art. 1323 : Subventions Département : | 185 069,45 € | 20 974,00 € |
| | Art.1341 : Subventions D.G.E. Etat : | 203 986,12 € | 33 975,56 € |
| | Art. 1348 : Autres : | | 4 000,00 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées : | | |
| | Art. 1641 : Emprunts en euros | 410 000,00 € | 410 000,00 € |
| | Total des recettes de l'exercice | 1 657 811,69 € | 982 579,52 € |

Résultat reporté de l'exercice 2010 35 301,70 € 35 301,70 €

Total des recettes **1 622 509,99 €** **1 017 881,22 €**

Aucune question supplémentaire n'étant posée sur le compte administratif 2011, monsieur le maire quitte la salle et monsieur Lambert propose de passer au vote :

Le compte administratif de Monsieur le maire est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire revient en séance et propose d'approuver le compte de gestion de monsieur le receveur, les chiffres étant identiques.

Le compte de gestion de Monsieur le Receveur est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat 2010

Compte tenu de ce qui précède, il est nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement en investissement soit le virement qui avait été prévu de 257 000,00 €. Ainsi le report en fonctionnement sera de : 282 774,51 €.

Le conseil municipal approuve cette proposition, à l'unanimité.

Budget unique 2012 et subventions aux associations

Monsieur le maire présente le projet de budget unique 2012. Il s'équilibre en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement à 3 037 155,00 € et en section d'investissement à 1 744 480,00 €.

Monsieur le maire donne ensuite la parole à monsieur Laurisse qui analyse en détail le budget, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

| Pourcentage-chapitre | Libellés | |
|----------------------|---|-------------------------------|
| | 011 charges à caractère général..... | 814 794,55 € |
| | 012 charges de personnel et frais assimilés..... | 1 420 000,00 € |
| | 014 Atténuation de produits..... | 0 |
| | 65 Autres charges de gestion courante..... | 325 626,74 € |
| | 66 Charges financières..... | 131 330,33 € |
| | 042 dotations aux amortissements et provisions..... | 67 403,38 € (virement total : |
| | 023 virement à la section d'investissement..... | 278 000,00 € 345 403,38 €) |
| | Total..... | 3 037 155,00 € |

Recettes

| | |
|--|----------------|
| 013 atténuation de charges..... | 18 000,00 € |
| 70 produits des services, du domaine et ventes diverses..... | 262 620,00 € |
| 73 impôts et taxes..... | 1 693 297,45 € |
| 74 dotations et participations..... | 751 425,00 € |
| 75 autres produits de gestion courante..... | 26 000,00 € |
| 77 produits exceptionnels..... | 3 038,04 € |
| Résultat reporté..... | 282 774,51 € |

Total..... 3 037 155,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

| Libellés | Montant |
|---|-----------------------|
| Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : | 3 678,49 € |
| Chapitre 204 : subventions d'équipement | 66 499,00 € |
| Dont : | |
| Art. 2041582 : Rénovation éclairage public : | 48 324,00 € |
| Art. 20422 : Subvention pour réalisation de logements à la SA d'HLM Clairsienne : | 18 175,00 € |
| Chapitre 21 : immobilisations corporelles : | 100 543,29 € |
| dont : | |
| Art. 2111 Terrains nus : | 8 300,00 € |
| Art. 21571 Matériel roulant : | 39 745,00 € |
| Art. 21578 Autre matériel et outillages de voirie : | 6 294,29 € |
| Art. 2158 Autres installations matériel et outillage techniques : | 4 287,00 € |
| Art. 2183 Matériel de bureau et informatique : | 14 857,00 € |
| Art. 2184 Mobilier : | 23 683,00 € |
| Art. 2188 Autres immobilisations corporelles : | 3 377,00 € |
| Chapitre 23 : Immobilisations en cours : | 702 280,55 € |
| dont : | |
| Art. 2313 Immobilisations corporelles en cours – Constructions : | 630 943,84 € |
| Art. 2315 : Immobilisations en cours – Installations, matériel, outillages : | 71 336,71 € |
| Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : | 227 945,11 € |
| Total des dépenses d'investissement de l'exercice : | 1 101 757,95 € |
| Reste à réaliser de l'exercice précédent | 642 722,05 € |
| Total de la section d'investissement | 1 744 480,00 € |

Recettes

| Libellés | Montant |
|---|---------------------|
| Chapitre 13 : subventions d'investissement dont : | 20 973,00 € |
| Art. 1323 Subvention d'équipement Département : | 20 973,00 € |
| Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées | 260 000,00 € |
| Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et Réserves : | 357 017,72 € |
| dont : | |
| Art. 10222 F.C.T.V.A. | 60 156,69 € |
| Art. 10223 T.L.E. | 39 861,03 € |
| Art. 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : | 257 000,00 € |
| Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement : | 278 000,00 € |
| chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements) | 67 403,38 € |
| Total des recettes d'investissement de l'exercice | 983 394,10 € |
| Reste à réaliser de l'exercice précédent | 362 646,00 € |

Solde d'exécution reporté de l'exercice précédent 398 439,90 €

Total des recettes de la section d'investissement : 1 744 480,00 €

Après cette présentation et débat, Monsieur le maire met au vote le budget primitif de l'exercice 2011 qui est adopté à l'unanimité.

Subventions aux associations

Le montant attribué aux associations pour l'année 2012 a été majoré de 2 % pour toutes les associations, sauf pour la Halte-garderie « Galipette » et le Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.) dont les attributions correspondent aux besoins comptables de ces structures.

Le versement des subventions sera lié à la réception en mairie des comptes des différentes associations.

Détail des subventions

| | | | |
|--|-------------|------------------------------------|-------------|
| A.R.E.S.C. | 465,00 € | Music boeuf | 265,00 € |
| Anciens Combattants | 535,50 € | Musicum St-Sulpicien | 463,00 € |
| Association Halte-Garderie « Galipette » | 69 325,85 € | Parents d'élèves A.B.C. | 104,00 € |
| LAPE lieu d'accueil | 1 830,87 € | | |
| R.A.M. | 10 412,16 € | | |
| Association piégeurs | 304,00 € | Parents d'élèves F.C.P.E. | 104,00 € |
| Club de pétanque | 328,00 € | Parents d'élèves Les p'tits Loups. | 104,00 € |
| Club des amis du 3 ^{ème} âge | 586,50 € | Patchwork | 328,00 € |
| Coopérative école maternelle | 1 220,00 € | Plein Gaz | 246,00 € |
| Cré'art | 465,00 € | Prévention routière | 75,00 € |
| Croix-Rouge | 527,00 € | Restaurants du Cœur | 111,00 € |
| Free Rider Club V.T.T | 246,00 € | Saint Sulpice Loisirs | 16 500,00 € |
| Jardiniers de France | 109,00 € | Secours Catholique | 111,00 € |
| Jeunes sapeurs-pompiers | 342,00 € | Secours Populaire | 111,00 € |
| Joyeuse Sport | 12 847,00 € | Société de chasse St-Hubert | 1576,00 € |
| Joyeuse-sport déplacements championnats d'athlétisme | 537,00 € | Théâtre animé | 258,00 € |
| La Rue des Jeux | 229,50 € | Tir-à-l'arc | 645,00 € |
| Médaillés militaires | 57,00 € | | |

Total : 121 368,38 €

Madame DA COSTA précise que la coopérative de l'école élémentaire n'est plus habilitée pour recevoir des subventions, et que la commune prendra à sa charge les factures précédemment réglées par la coopérative, jusqu'à concurrence du montant qui aurait été attribué sous forme de subvention.

Les subventions sont adoptées, à l'unanimité, les élus exerçant des responsabilités dans une association ne participant pas au vote des crédits attribués à celle-ci.

Vote des taux d'imposition

L'équilibre du budget nécessite de procéder à une légère majoration des taux des taxes de 2 % correspondant à l'inflation des dépenses des collectivités.

| Taxes | Bases d'imposition | Taux 2011 | Taux 2012 | Moyenne départementale 2011 | Produit fiscal commune (2011) |
|--------------------------|--------------------|-----------|-----------|-----------------------------|-------------------------------|
| Taxe d'habitation | 4 866 000 | 8,95 % | 9,13 % | 27,02 % | 444 266,00 € |
| Taxe foncière (bâti) | 3 405 000 | 16,12 % | 16,44 % | 24,97 % | 559 782,00 € |
| Taxe foncière (non bâti) | 86 600 | 39,74 % | 40,53 % | 53,17 % | 35 099,00 € |
| Total | | | | | 1 039 147,00 € |

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les taux d'imposition ci-dessus pour l'exercice 2012.

Tarifs des Services : restauration

Monsieur le maire rappelle que le coût réel du service de la restauration est très supérieur à celui qui est demandé aux familles. Il propose donc de majorer les tarifs à compter de la rentrée de septembre.

Celui de la restauration scolaire pourrait passer de 2,10 € à 2,20 € et celui demandé aux adultes de 3 € à 3,50 €.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité

Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC)

Le département a reconduit le FDAEC pour l'année 2012 avec un montant identique à celui de 2011.

Il est nécessaire de déposer un dossier qui doit comprendre notamment la délibération du conseil municipal, des devis, la fiche verte Développement Durable et une attestation justifiant de l'utilisation de la dotation de l'année 2011.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Commémoration du bicentenaire de la réunification des communes de Saint Sulpice et Cameyrac

Demande de subvention

Les animations qui sont mises au point pour commémorer la fusion des deux communes seront coûteuses, et il apparaît qu'il peut être envisagé de demander une aide au département.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Convention d'occupation d'un immeuble non bâti dépendant du domaine public de Réseau Ferré de France

Les travaux d'aménagement du parking de la gare ont commencé par la démolition de l'ancienne maison de « garde barrière ». Pendant le chantier il sera mis en place un sens unique. Ces travaux entrepris en collaboration avec la Région Aquitaine, nécessitent de déplacer temporairement le stationnement des véhicules des usagers qui utilisent les trains pour leurs déplacements domicile-travail. Un terrain propriété de Réseau Ferré de France pourrait donc être utilisé pendant quelques mois.

Une convention vient de nous parvenir aux termes de laquelle, la commune est autorisée à occuper et utiliser un bien d'une superficie de 356 m² constituant une dépendance du domaine public de RFF. La convention est conclue pour une durée de 4 mois, et ne peut pas faire l'objet d'un renouvellement tacite.

Une redevance dont le montant HT est fixé à 356 € devra être réglée à RFF, ainsi qu'un montant forfaitaire fixé à 400 € H.T. correspondant aux frais d'établissement et de gestion du dossier.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention et effectuer toutes les démarches nécessaires.

Monsieur Seigneur, indique que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) votée par le SEMOCTOM augmentera en 2012 de 1%. Il précise que le volume des ordures tend à diminuer, et que 25 000 containers « jaunes » sont maintenant utilisés sur le territoire du syndicat.

Monsieur Poncelet rappelle que les fêtes de l'unification des deux communes peuvent rassembler toutes les bonnes volontés et que la prochaine réunion de préparation est prévue le 10 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

Prochain numéro le 17 octobre 2012

Dépôt des articles avant le 17 septembre 2012

par mail à mairiesaintsulpiceetcameyrac@wanadoo.fr ou
ghislaine.jauregui@gmail.com sous format .doc et photos en jpg haute définition.

Merci de respecter cette date, sinon vos articles ne seront pas diffusés, merci de votre compréhension.

Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, croyez-le bien, Messieurs, il faudra se soumettre ou se démettre
(Léon Gambetta)

JOLI MOIS DE MAI...

Dans notre dernier article, nous évoquons notre espoir de voir enfin une alternance de gouvernance... C'est chose faite puisque notre candidat François Hollande a remporté les élections présidentielles et devient ainsi le deuxième Président socialiste de la Ve République. Les résultats de Saint Sulpice sont conformes aux résultats nationaux, avec un premier tour qui laisse apparaître une poussée importante du Front National, avec un score qui avoisine les 20% dans trois bureaux de vote sur quatre.

On constate également que les reports de voix ne se sont pas faits de manière systématique autant pour le candidat socialiste que pour le candidat de l'UMP.

Quelle analyse devons-nous faire de ce vote extrême, est-ce la peur de l'immigré, de l'insécurité, un vote d'adhésion, un vote sanction pour exprimer le ras-le-bol concernant le gouvernement, le Président sortant et sa politique ?

Président qui n'a eu de cesse d'agiter des thèmes de campagne anxiogènes destinés à faire peur... Et la peur est aussi un moyen de gouverner et de garder le pouvoir.

Ce choix de l'extrême nous laisse perplexes, car notre cité rurale est aux antipodes des problématiques urbaines d'insécurité, d'immigration massive, voire de développement de ghettos communautaires, nos logements sociaux ne sont en aucun cas source de ces problèmes que peuvent connaître les grandes métropoles.

Au contraire, l'équipe municipale cherche à préserver un équilibre en gardant un développement urbain maîtrisé à environ 1% par an, des associations qui nous proposent des activités, un accompagnement périscolaire pour aider les enfants en difficulté à recoller au cursus de l'enseignement, bref tout est mis en œuvre pour ne laisser personne sur le bas-côté.

Aujourd'hui, pour permettre à notre nouveau Président de mettre en œuvre son programme et remettre notre pays sur les rails de la croissance, nous devons lui donner une majorité à l'Assemblée Nationale.

Aussi rendez-vous le 10 juin pour donner à Conchita Lacuey, notre députée socialiste les moyens d'effectuer son mandat, cette fois-ci dans la majorité présidentielle.

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter

Groupe Solidarité - Environnement :

Patrick AUZAREL, Isabelle BAUTHÉAC, Michel DUTOYAT, Josiane TOURNEBIZE

Courrier : 21, avenue de l'Hôtel de Ville - 33450 SAINT SULPICE ET CAMEYRAC

e-mail : solidarite.environ@free.fr



Patrick AUZAREL



Isabelle BAUTHÉAC



Michel DUTOYAT



Josiane TOURNEBIZE



POMPES FUNÈBRES LAVERGNE

FUNÉRARIUM - MARBRERIES

EXPOSITION DE MONUMENTS FUNÉRAIRES

Salon d'exposition de cercueils - Devis gratuit
Contrat Prévoyance Obsèques - 24h/24 - 7j/7
Magasin de fleurs artificielles - Croix - Plaques

TOUT LE FUNÉRAIRE...
...SITUÉ À COTÉ DU CREMATORIUM

2, route de la Loubère 33450 MONTUSSAN

RN 89 - sortie n°3

05 56 72 92 89



MENUISERIE ESCALIERS CHARPENTE

Nouveau depuis Juillet 2009

SCIERIE

Sciage à façons pour entreprises et particuliers

J.M TROUNDAY & FILS

Z.A de la Landotte 33450 IZON

☎ 05.56.30.83.31 ☎ 06.08.32.22.23

j-marc.trounday@wanadoo.fr

SUPER U SAINT SULPICE ET CAMEYRAC



NOUVEAU

Choisir **courses U.com**

À PARTIR DU 9 JANVIER
**FAITES VOS COURSES
EN UN SEUL CLIC**



C'EST FAIRE VOS COURSES
SUR INTERNET
AU PRIX DE VOTRE MAGASIN*

U en fait toujours plus pour vous simplifier les courses :

Retenez en ligne les mêmes produits au même prix qu'en magasin

Relevez vos courses au drive de votre magasin sans déplacement

C'est l'équipe de votre Super U qui fait les courses à votre place

Vos courses
préparées gratuitement
à la 1^{re} commande,
et pour vos prochaines
commandes à partir de
150€ d'achats !

* Les prix des produits présents et vendus sur le site CoursesU.com sont au même prix que dans votre magasin physique. Hors offres promotionnelles magasin et hors éventuels de préparation et de livraisons.

SUPER U
SAINT SULPICE

sur présentation
de ce bon

Horaires
du lundi au samedi
de 9h à 19h 30
Tél. 05 57 34 51 01

5€ offert*

pour **150 €** d'achats sur notre site **courses U.com**

*voir règlement en magasin